



GUIDE SYNTHÉTIQUE
DE LA POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
ESG DE SURAVENIR



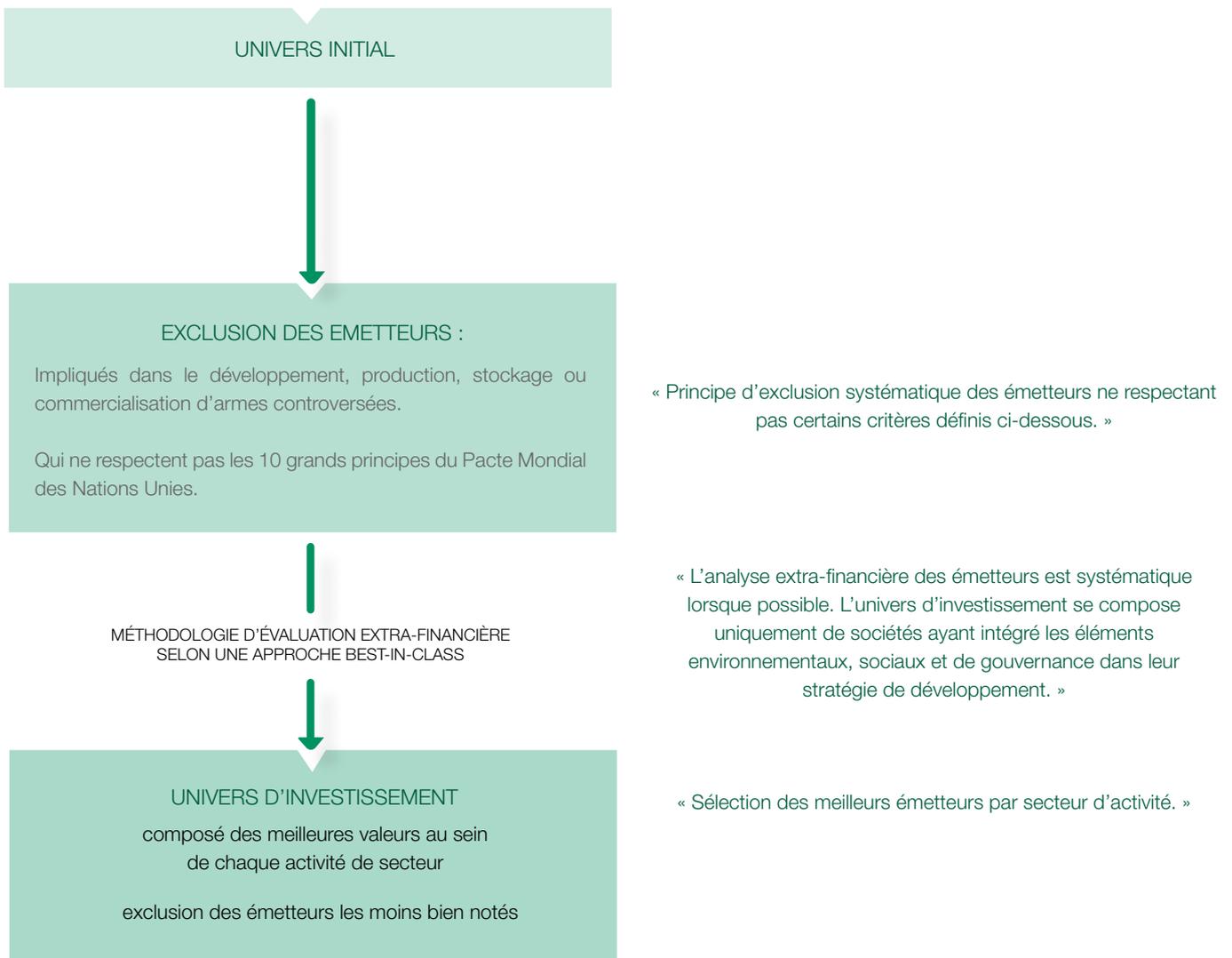
Entreprise citoyenne et assureur responsable, Suravenir adapte sa stratégie d'investissement pour répondre au défi de la transition énergétique et écologique et participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie est déployée selon les 3 axes décrits ci-après, afin d'être un acteur d'un développement plus durable de notre société.

1. Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion d'actifs

Comme les enjeux ESG (environnement/social/gouvernance) diffèrent en fonction du type d'actifs détenus (obligations, actions, immobilier,...) et de la manière dont ils sont détenus (acquisition directe ou détention indirecte via des fonds), une approche spécifique à chaque configuration a été développée.

1.1 Concernant les titres financiers sélectionnés directement par Suravenir

Pour identifier les acteurs économiques les plus respectueux de la planète, des individus et de la société, Suravenir s'appuie sur un référentiel qui inclut l'ensemble des valeurs environnementales, sociales et de bonne gouvernance qu'il souhaite porter.



Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

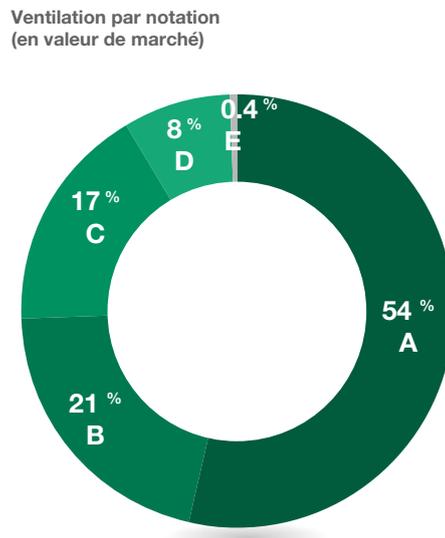
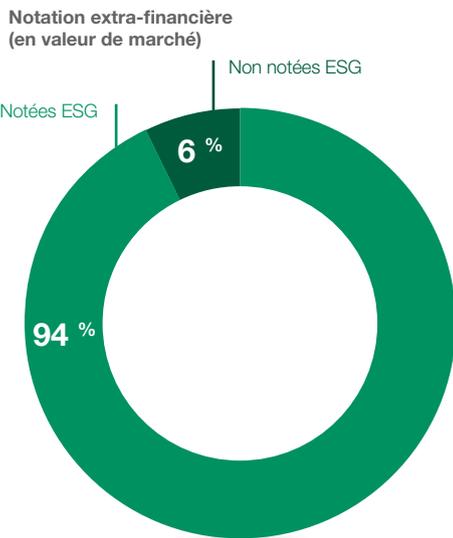


- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Abolir effectivement le travail des enfants
- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Le filtre normatif et l'approche « best-in-class » permettent d'investir dans les sociétés qui apportent les meilleures réponses aux enjeux du développement durable qui les concernent. Nous accompagnons dans une approche positive les acteurs qui innovent pour réduire leur empreinte environnementale en associant leurs parties prenantes à leurs projets.



94 % des encours d'actifs financiers détenus en direct font l'objet d'une évaluation extra-financière, et 91 % des encours sont notés positivement (rating A, B ou C).

1.2 Concernant les titres financiers sélectionnés par des sociétés de gestion pour le compte de Suravenir (investissements indirects)

Concernant les investissements financiers réalisés de manière indirecte, les choix d'investissement finaux ne sont pas pris par Suravenir mais par les gérants des fonds. La prise en compte de la qualité ESG de ces investissements peut être établie à deux niveaux :

- Au niveau des sociétés de gestion de portefeuilles (SGPs) qui réalisent la gestion des investissements indirects afin d'évaluer leurs pratiques RSE et leur prise en compte des éléments ESG au sein de leurs processus d'investissement ;
- Au niveau des sous-jacents qui composent ces fonds afin de mesurer la qualité ESG des portefeuilles.

Federal Finance Gestion intègre des critères extra-financiers dans son processus de sélection des sociétés de gestion retenues pour gérer les encours de Suravenir et a mis en place un Comité ESG de sélection des fonds qui valide la qualité de l'intégration ESG des fonds. Ce Comité décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les fonds sont classés en 4 catégories : fonds labellisés, intégration ESG avancée, intégration ESG insuffisante, pas d'intégration ESG.

Sur le périmètre Capital Investissement, Suravenir s'appuie sur l'expertise extra-financière de **Swen Capital Partners**, qui a développé de nombreux outils de suivi et d'analyse ESG, et qui a pleinement intégré la dimension extra-financière à son modèle d'affaire.

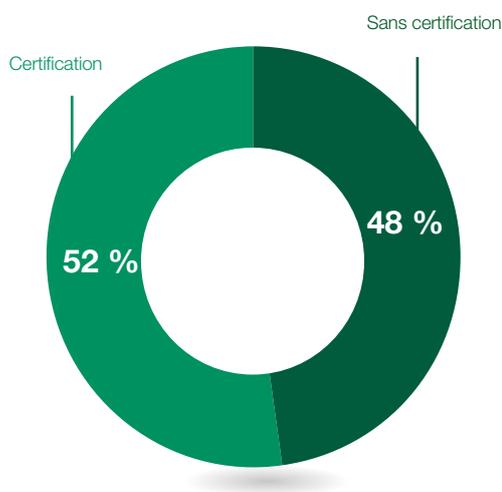
Au 31 décembre 2020, 95% des encours financiers en gestion indirecte sont investis dans des fonds de sociétés de gestion signataires des PRI, illustration de leur engagement pour intégrer des critères extra-financiers dans leurs décisions d'investissement.

1.3 Concernant les biens immobiliers

En améliorant la performance énergétique de ses biens, Suravenir favorise la transition vers une économie bas-carbone. Dans sa démarche de progrès, Suravenir construit une stratégie ESG pour la gestion de son parc immobilier avec ses principaux partenaires. Ces actifs ont des caractéristiques très différentes des actifs financiers. La performance énergétique des biens est un sujet essentiel. Le mode de détention (directe ou indirecte des biens) conditionne la possibilité d'obtenir des informations précises et pertinentes

Au 31/12/20, sur le périmètre des bâtiments à usage de bureau, hors SCPI, soit 46 % du portefeuille total en valeur de marché, la part des actifs bénéficiant d'une certification est la suivante :

Répartition en valeur marché



1.4 Portefeuille en unités de compte

Suravenir propose dans sa gamme UC :

- **224 UC** bénéficiant du Label ISR d'Etat (Label « Investissement socialement responsable »)
- **9 UC** Greenfin (anciennement TEEC),
- **4 UC** Finansol

L'ensemble des contrats commercialisés par Suravenir comporte au moins une UC ISR ou Greenfin dans leur gamme.

Sur le périmètre des produits structurés en représentation d'engagements UC, la prise en compte de critères extra-financiers tels que des critères ESG ou Climat (transition énergétique, eau...) dans la construction des indices sous-jacents est de plus en plus répandu. Suravenir propose désormais dans sa gamme 49 titres structurés avec un sous-jacent ESG.

Sur le périmètre des OPCVM, Suravenir a décidé de restreindre les nouveaux référencements aux OPCVM gérés par des sociétés de gestion qui sont signataires des PRI, principes de l'investissement responsable, afin de s'assurer des standards minimums en termes de prise en compte des considérations extra-financières dans la gestion de ces supports.

2. Prise en compte spécifique des enjeux du changement climatique

Le réchauffement climatique est une réalité scientifiquement constatée. Ce n'est pas une surprise car les activités humaines ont modifié la composition de l'atmosphère, renforçant l'effet de serre. Si l'effet de serre augmente, les températures augmentent aussi. La COP 21 de Paris a fixé un objectif chiffré de limitation du réchauffement climatique, à l'horizon 2050, bien en deçà de 2° par rapport à l'époque préindustrielle pour limiter les impacts de ce réchauffement sur la population humaine.

Afin de contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Suravenir a mis en place une stratégie climat début 2021 organisée autour de deux grands thèmes :

- la mobilisation de l'entreprise dans la lutte contre le réchauffement climatique avec la mise en place d'une gouvernance climat dédiée,

la formation des salariés et des informations auprès des partenaires et parties prenantes ;

- l'intégration du climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités de la compagnie avec notamment l'évaluation des risques climatiques pesant sur les activités, l'accroissement de l'impact positif des investissements et une contribution positive des activités de Suravenir à la transition bas carbone.

Suravenir dispose d'ores et déjà d'outils permettant de contribuer à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et de réduire les risques financiers induits par la transition énergétique à court/moyen terme. Ces outils, partie intégrante de la stratégie climat, sont articulés autour de **quatre axes** :

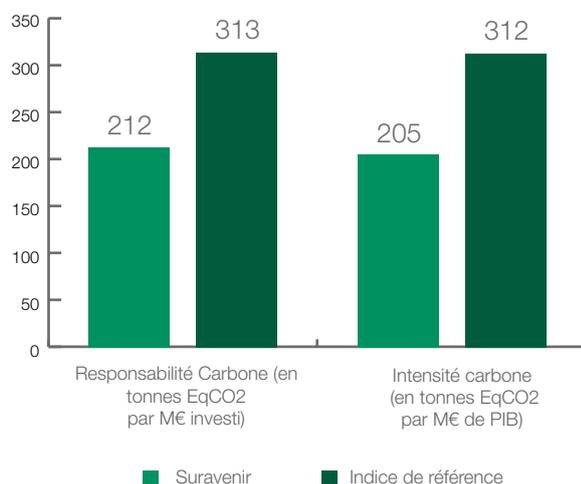
1. Mesurer l'empreinte carbone de notre portefeuille financier

Le calcul de l'empreinte carbone du portefeuille financier permet d'identifier les principales sources d'émission de gaz à effet de serre et de prendre des mesures visant à les limiter. Deux indicateurs complémentaires sont retenus pour ce calcul :

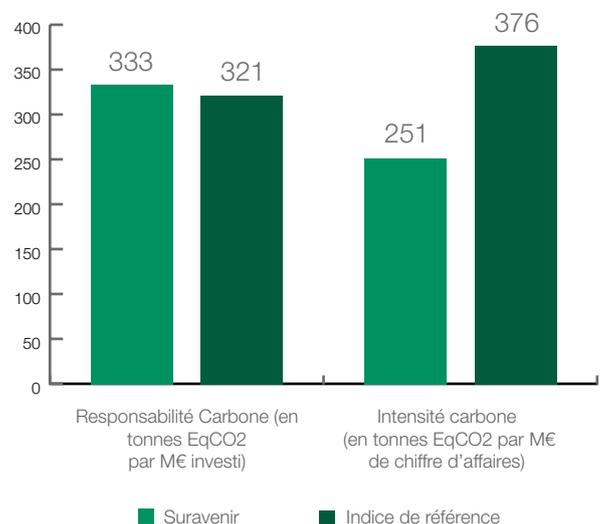
- La responsabilité carbone qui consiste à mesurer le volume des émissions de CO2 induit par les investissements du portefeuille (Tonne Co2) et ce par million d'euros investi. Cet indicateur répartit l'empreinte carbone de l'entreprise sur l'agrégat financier Valeur d'Entreprise (somme de la dette nette d'une société augmentée de sa capitalisation boursière).
- L'intensité carbone d'un portefeuille, qui consiste à mesurer le volume moyen de CO2 émis par les sociétés du portefeuille par million de chiffre d'affaires réalisé.

Le calcul porte sur 73 % des émetteurs privés et 100 % des émetteurs souverains détenus en direct. A l'exception du calcul de la responsabilité carbone sur le périmètre entreprises, Suravenir surperforme son univers d'investissement.

Périmètre Souverains

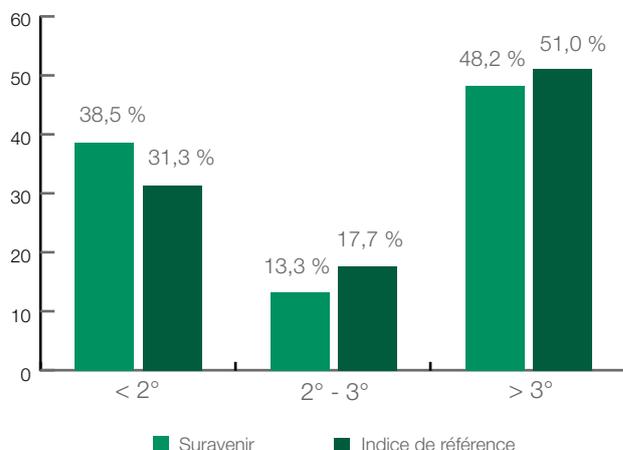


Périmètre Entreprises



2. Mesurer l'alignement du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris

Le calcul d'un indicateur de température permet de valider la conformité de la trajectoire du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris. Le calcul porte sur 73% des émetteurs privés afin de les répartir selon leur trajectoire estimée à horizon 2025 : inférieur à 2°, entre 2° et 3°, supérieur à 3°. Suravenir surperforme sensiblement son univers d'investissement.



3. Exclure l'industrie du charbon

Le charbon est la plus polluante (émissions de gaz à effet de serre et de particules) et la moins performante (rendement énergétique) des énergies fossiles. Fort de ce constat, Suravenir exclut de son univers d'investissement, sur les flux, toutes les sociétés qui répondent à au moins un des 4 critères suivants :

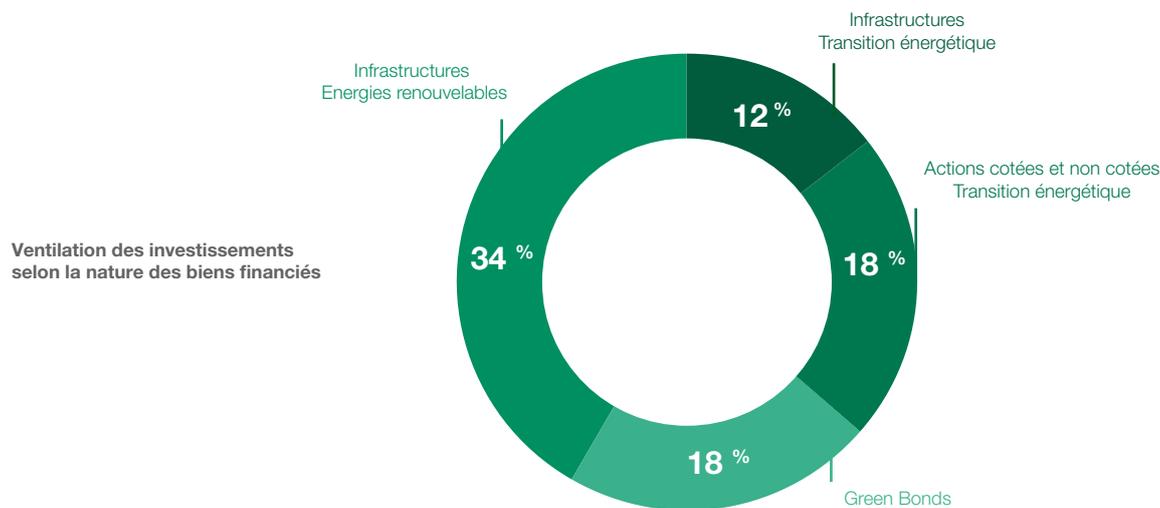
- Les sociétés dont plus de 10 % du chiffre d'affaires ou plus de 10 % de la production d'énergie est lié au charbon.
- Les sociétés dont la production de charbon dépasse les 10 millions de tonnes par an.
- Les sociétés dont les capacités installées de production d'électricité à partir du charbon excèdent 5 GW.
- Les sociétés qui développent de nouveaux projets dans l'industrie charbonnière (centrales ou mines).

Sur les stocks, Suravenir s'engage à cesser tout financement de cette industrie à horizon 2027.

4. Financer une économie bas-carbone

Suravenir participe au financement de la transition énergétique en investissant dans les activités à impact positif (investissements dits verts comme le financement des énergies renouvelables, de la gestion des déchets...)⁽²⁾.

Suravenir a déjà investi plus de 667 M€ dans des activités favorables à la transition énergétique.



Par l'ensemble de ces mesures, Suravenir a pour objectif de financer la réduction de l'empreinte écologique des acteurs économiques et la transition vers une économie bas-carbone.

⁽²⁾ Pour définir les activités favorables à la transition énergétique, Suravenir se réfère aux nomenclatures du label Greefin et de la Climate Bond initiative. SURAVENIR - 2020 • 7

3. Stratégie d'engagement de Suravenir

Suravenir travaille avec toutes les parties prenantes (émetteurs, sociétés de gestion, ONG,...) à mieux prendre en compte les critères extra-financiers dans la gestion de ses actifs. Signataire des PRI (Principe pour l'Investissement Responsable), Suravenir s'engage à prendre en considération les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement ainsi qu'à promouvoir ces questions auprès des acteurs économiques.

SIGNATAIRE DES «PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE»

Suravenir a signé en 2018 les «PRI», initiative sponsorisée par les Nations Unies, qui l'engage à intégrer des critères ESG dans ses pratiques d'investissement.



ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS ET DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Suravenir utilise sa situation d'actionnaire, de créancier ou d'investisseur pour dialoguer, par le biais de ses principaux mandataires, avec les sociétés dont la stratégie n'est pas en ligne avec les attentes des investisseurs responsables.

Des actions de dialogue ont notamment été menées avec Edenred et Kaufman & Broad sur les enjeux climatiques.

ADHÉRER AUX INITIATIVES DE PLACE

Parce qu'on est plus fort ensemble, Suravenir participe à des actions collaboratives pour pousser les sociétés à répondre aux enjeux du développement durable.

Suravenir participe au projet « observatoire de la finance durable » qui a pour ambition de contribuer à la compréhension, au suivi et à l'évaluation de la transformation progressive du secteur financier par les observateurs et les parties prenantes.

Par la mise en place de sa stratégie climat qui s'inscrit dans le respect du cadre fourni par la TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures), Suravenir souhaite prendre activement part dans l'atteinte des objectifs fixés par l'accord de Paris.

VOTES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Suravenir participe aux assemblées générales des sociétés. Elle a défini une politique de vote qui respecte l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Nombre de résolutions proposées	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE
896	896 Soit 100 %	761 Soit 84.9 %	135 Soit 15.1 %



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr